



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2021-057

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2021

# Sommaire

## **DDFIP 79 / Stratégie Coordination Maîtrise des Activités**

79-2021-04-15-00002 - Arrêté de fermeture exceptionnelle du SPFE Niort 1  
au 21042021 (1 page)

Page 3

DDFIP 79

79-2021-04-15-00002

Arrêté de fermeture exceptionnelle du SPFE  
Niort 1 au 21042021



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques des Deux-Sèvres**  
Service SCMA  
44 rue Alsace Lorraine  
79061 NIORT Cedex 9  
Téléphone : 05 49 06 36 39  
Mél. : ddvip79.mdra@dgifp.finances.gouv.fr

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres**

**Le directeur départemental des finances publiques des Deux-Sèvres**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 28 mai 2020 portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture et de fermeture, exceptionnelle ou non, des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques des Deux-Sèvres ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Le Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Niort, situé au Centre des Finances publiques de Niort – 171 avenue de Paris - sera fermé, à titre exceptionnel, le 21 avril 2021.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Niort, le 15 avril 2021  
Par délégation du Préfet,  
Le Directeur départemental des Finances publiques  
des Deux-Sèvres,



Philippe FERREYR-POTTIER